

Pour publication immédiate

Assemblée générale annuelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec : une étape charnière est franchie

Montréal, le 12 juin 2015 – L'Ordre des ingénieurs du Québec a franchi une étape charnière avec la tenue de sa 98^e Assemblée générale annuelle, selon son président, M. Robert Sauvé, ing., FIC, qui dresse un bilan positif de cet exercice et de sa première année à la tête de l'organisme.

« Des gestes significatifs ont été posés au cours de la dernière année pour rendre l'Ordre plus efficient et plus transparent. Les ingénieurs le reconnaissent, avec pour résultat des délibérations beaucoup plus constructives qu'au cours des dernières années. Cette sérénité retrouvée nous permettra de poursuivre la transformation amorcée », a commenté M. Sauvé au lendemain de cette assemblée tenue hier soir au Palais des congrès de Montréal.

À l'occasion de cette assemblée, l'Ordre a publié son [Rapport annuel 2014-2015](#), qui recense notamment les changements réalisés au cours de la dernière année.

Deux résolutions approuvées par les membres

Les membres présents à l'Assemblée ont voté à 80 % en faveur d'une augmentation de leur cotisation qui en portera le montant à 325 \$ pour l'année 2016-2017. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre d'un modèle de pérennité financière qui établit pour les années à venir une évolution progressive, mais prévisible, du niveau des cotisations, évolution établie à partir de l'Indice des prix à la consommation (IPC) plus un léger rattrapage pour donner à l'Ordre les moyens requis pour réaliser sa mission.

De plus, 100 % des membres présents ont approuvé la proposition de retenir la firme Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l., pour l'audit des états financiers de l'Ordre pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016.

« Maintenant recentré sur sa mission de protection du public, l'Ordre poursuivra en 2015-2016 sa transformation organisationnelle en misant sur l'amélioration de ses façons de faire. Les inspections professionnelles – activités de prévention clés auprès de nos membres – feront partie de nos priorités: leur nombre sera augmenté et le processus d'inspection entièrement révisé », conclut M. Sauvé.

À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe quelque 60 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre de sa loi constitutive et ses règlements ainsi que de mettre la profession au service de l'intérêt du public. Pour plus d'informations, consultez le site Web www.oiq.qc.ca.